

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
3– 2022 / N° 13**

SEANCE du 5 AVRIL 2022

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES : Contre : 0 Pour : 14 Abstention : 0
Date de la convocation : 29/03/2022

L'an deux mil vingt-deux et le cinq avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, DESPEYSSE Jocelyne, REBOUL Grégory, LAMBERT Daniel, ULIN Nicolas, MANENT Corinne

Absents excusés : VIAL Anne-Claire donne procuration à ANDEOL Hervé
GUILLEMINOT Jean- Pierre

Objet : Contrat de location de défibrillateurs :

La commune a fait l'acquisition en 2008 de deux défibrillateurs pour un montant de 3 683.68 € TTC. Ceux-ci sont installés dans la salle des fêtes et dans la salle du stade.

Le bureau propose de changer ces derniers et d'opter pour la location afin de rester à la pointe de la technologie et des normes médicales. Il propose de louer, pour 36 mois avec entretien, trois défibrillateurs CardiacScience G5 pour les installer en extérieur à la salle des fêtes et au stade et en intérieur dans le couloir entre la mairie et l'école.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **Accepte** de louer trois défibrillateurs.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
A St Gervais sur Roubion, le 15/04/2022

Le Maire
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 15 /04/2022
Et de la réception en Préfecture le 15/04/2022

Le Maire